

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2019

le 6 février 2019

Demande d'un crédit de Fr. 890'000.-- pour l'assainissement des infrastructures du chemin Adolphe-Burnat.

1003-ADM-1901-PAD-rc-Preavis_01-Assainissement_Adolphe-Burnat.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter le Conseil communal en vue de l'obtention d'un crédit de construction pour la réalisation de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour la mise en séparatif du secteur, le remplacement des équipements de défense incendie, d'éclairage public existants et pour la réfection de la chaussée du chemin Adolphe-Burnat (DP 1079 cf. ci-dessous).



2. Préambule

Lors de la séance de coordination du 2 novembre 2018 entre les différents partenaires utilisateurs du sous-sol du domaine public (DP), la Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) a fait part de la nécessité de remplacer sa conduite, dans les plus brefs délais. Cette dernière, sise sur la partie supérieure (tronçon nord-sud) du chemin Adolphe-Burnat, est en très mauvais état.

Le Service intercommunal de gestion (SIGE) a exprimé également le besoin de remplacer la conduite d'eau et de défense incendie.

La Romande Energie prévoit également la pose de tubes et d'une armoire électrique. Les installations d'éclairage public sont également très anciennes et méritent une remise à niveau aux normes actuelles.

Au vu de ce qui précède, la Commune profite des travaux susmentionnés pour réaliser la mise en séparatif de ce secteur par la pose de collecteurs EC et EU sur le tronçon tel que planifié dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE.)

3. Situation

Situé en amont de la ligne CFF, le chemin Adolphe-Burnat assure la desserte du quartier « En la Condémine », entre l'avenue des Alpes et l'avenue de Bel-Air. Il permet également un accès piéton à l'avenue de la Perrausaz. Le collège Cadet-Rousselle (parcelle communale n° 751) est également accessible via cette desserte.

Sur sa partie supérieure (tronçon nord-sud), la chaussée est en légère pente en direction de l'avenue des Alpes. Sur les 30 premiers mètres côté avenue des Alpes, le long des places de parc, le chemin est pourvu d'un trottoir, puis d'une bande piétonne.

Sur le tronçon perpendiculaire à l'avenue de Bel-Air, la déclivité approche 3.5 % côté lac. Le chemin est pourvu d'un trottoir côté sud.

Le chemin est inclus dans une « zone 30 km/h » sur l'ensemble de son tracé.

La chaussée présente des traces d'usure dues au trafic et aux diverses interventions des services industriels (SI). Par endroit, l'encaissement est insuffisant.

Le réseau d'évacuation des eaux de la partie supérieure du chemin est constitué d'un collecteur unitaire (EC et EU mélangées) en ciment Ø 40 cm et doit être mis en séparatif tel que planifié dans le PGEE. La plupart des bâtiments riverains raccordés sont également en système unitaire. Selon l'art. 17 du Règlement communal sur l'évacuation des eaux du 15 mars 1995, ces propriétés sont tenues de mettre en conformité leurs canalisations dans un délai d'une année à partir de la mise en service du collecteur communal le long du chemin Adolphe-Burnat.

L'équipement d'éclairage public, vétuste, est constitué de 11 mâts. L'alimentation électrique ainsi que les sources lumineuses, dont certaines sont à vapeur de mercure, doivent être remplacées. Le même réseau permet également d'assurer l'éclairage assurant la liaison entre les avenues de Bel-Air et de la Perrausaz.

Le réseau d'eau potable et de défense incendie est constitué d'une conduite en fonte Ø 70 mm qui ne correspond plus aux normes actuelles définies par l'ECA (diamètre insuffisant ne répondant pas aux exigences en termes de débit/pression).



4. Le projet

4.1. Mandataire

Le bureau GÉO SOLUTIONS ingénieurs S.A. à Corsier-sur-Vevey a été mandaté le 19 novembre 2018 pour l'étude du projet d'assainissement des infrastructures communales.

4.2. Répartition des tronçons et buts de l'étude et du projet

Etape 1 : Chemin Adolphe-Burnat, partie supérieure (tronçon NORD-SUD) :

- Mettre en séparatif le réseau communal d'évacuation des eaux par la construction de nouveaux collecteurs EU et EC.
- Assainir le réseau communal d'éclairage public en remplaçant les luminaires existants par des luminaires à LED.
- Remplacer la conduite d'eau et de défense incendie (mise aux normes).
- Réfectionner et renforcer la chaussée (coffre en grave recyclée et revêtement).

Etape 2 : Chemin Adolphe-Burnat, partie perpendiculaire à l'avenue de Bel-Air (tronçon SUD-OUEST)

- Assainir le réseau communal d'éclairage public en remplaçant les luminaires existants par des luminaires à LED.
- Réfectionner le revêtement de la chaussée sur sa partie ouverte au trafic.

Etape 3 : Chemin Adolphe-Burnat, partie perpendiculaire à l'avenue de Bel-Air (tronçon SUD-EST)

- Assainir le réseau communal d'éclairage public en remplaçant les luminaires existants par des luminaires à LED.

4.3. Descriptif du projet communal

4.3.1. Chemin Adolphe-Burnat, tronçon NORD-SUD

Assainissement des eaux usées

- Le PGEE prévoit la mise en séparatif du secteur par la pose de collecteurs EC et EU à raccorder aux collecteurs de l'avenue des Alpes, en remplacement du collecteur unitaire en ciment Ø 40 cm.

A cet effet, la solution la plus rationnelle est le remplacement du collecteur unitaire existant par deux nouveaux collecteurs EC et EU.

En effet, l'emprise des fouilles nécessaires à la pose des différents collecteurs et conduites qui nécessitera

un terrassement sur la quasi-totalité de la largeur du chemin, la solution d'un éventuel maintien du collecteur unitaire existant afin de le réhabiliter en collecteur EC à l'aide d'un gainage est à écarter. Elle entraînerait de plus une gêne supplémentaire pour la pose des autres infrastructures.

La longueur des collecteurs est d'environ 200 m. Ils seront réalisés en tuyaux synthétiques et en polypropylène (PP-HM SN 12) de 200 mm de diamètre pour les EU et de 400 mm de diamètre pour les EC avec enrobage type U1 (gravier 0-16 mm non concassé). Des raccords en vue de la mise en séparatif des bâtiments riverains seront posés jusqu'en dehors du domaine public. Ces raccords privés, financés par le propriétaire, seront enrobés de béton conformément à la norme SN 592'000:2012 « Evacuation des eaux des biens-fonds ». Neuf chambres de visite de Ø 80 cm et de profondeur moyenne 1.85 m seront réalisées et les grilles existantes seront remplacées.



A noter que le PGEE prévoyait initialement un collecteur EC Ø 350 mm. Cependant, vu la faible pente de 1.3% du collecteur et le fait que ce dernier devra provisoirement jouer le rôle de collecteur unitaire dans l'attente de la mise en séparatif des bâtiments privés s'y raccordant (le collecteur EU Ø 200 mm n'ayant pas la capacité de recevoir provisoirement les EC des bâtiments encore en unitaire), il a été décidé de poser un collecteur EC Ø 400 mm. Des travaux pour supprimer la déviation provisoire des EC dans les EU devront donc être réalisés ultérieurement, une fois les bâtiments mis en séparatifs.

Autres travaux

- Remplacement des 4 luminaires d'éclairage public existants par 8 luminaires de type « Luma Micro » LED, des conduites et du câblage d'alimentation électrique. Ces nouveaux équipements offriront la possibilité d'être adaptables, selon les besoins d'une exploitation moderne et spécifique. L'armoire électrique sera adaptée en fonction.
- Remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie par une conduite en polyéthylène (PE) Ø 160 mm et changement des bornes hydrantes (BH) en collaboration avec le SIGE.
- Réfection du coffre de chaussée en grave recyclée et pose d'un nouveau revêtement bitumineux.

Lors de ces travaux, divers services industriels procéderont à leurs frais à l'assainissement, voire à l'extension de leurs équipements :

- Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA (CICG) : remplacement de leur conduite par une conduite en PE diamètre 90 mm.
- Romande énergie : rénovation du réseau et installation d'une armoire.
- Swisscom / Cablecom : mesures ponctuelles afin de renforcer le réseau de fibre optique.

Renseignements pris auprès du Groupe E, qui gère le chauffage à distance, ces derniers ne souhaitent pas installer de canalisations.

Accessibilité aux parcelles pendant les travaux

Compte tenu de la faible largeur du chemin, l'emprise des travaux et des fouilles occupera une portion importante du domaine public. Les travaux seront réalisés par tronçons pendant lesquels le trafic des voitures à destination des parcelles privées ne sera pas possible. Un système de stationnement alterné sera organisé par la Commune en accord avec l'Association sécurité Riviera afin que les résidents puissent, à l'aide de macarons spécifiques, stationner en dehors du chantier mais à proximité de leur domicile. Le parking public situé à l'avenue de la Perrausaz N° 32 peut aussi être une solution.

Pour le transit piéton et l'accessibilité aux parcelles, la mise en place d'un cheminement de substitution sera réalisée par l'entreprise adjudicataire en fonction des conditions locales.

4.3.2. Chemin Adolphe-Burnat, partie perpendiculaire à l'avenue de Bel-Air, tronçon SUD-OUEST

- Remplacement des 4 luminaires existants le long du trottoir par 4 luminaires de type « Luma Micro » LED, des conduites et du câblage d'alimentation électrique.
- Dégrappage du revêtement existant et pose d'un nouveau revêtement bitumineux.



4.3.3. Chemin Adolphe-Burnat, partie perpendiculaire à l'avenue de Bel-Air, tronçon SUD-EST.

- Remplacement des 3 luminaires existants le long du cheminement piétonnier par 4 luminaires de type « Luma Micro » LED, des conduites et du câblage d'alimentation électrique.
- Réfection de la chaussée aux endroits ayant nécessité une remise à niveau de l'éclairage public.



5. Les coûts

Aspects financiers

Malgré un timing très serré pour l'élaboration du projet des travaux communaux et compte tenu de la nécessité pour la CICG de remplacer sa conduite dès février 2019, il a tout de même été possible de procéder à un appel d'offres avant le dépôt du présent préavis, conformément à la Loi sur les marchés publics.

Les travaux de génie-civil et de pose d'enrobé à charge des différents services industriels intervenants dans ce projet ont également été intégrés à la soumission. Cependant, ils ne sont pas compris dans les montants, énoncés dans le tableau en page suivante ; ce dernier ne mentionne que les coûts à charge de la Commune.

5.4. Travaux de génie civil :

	Montant HT / en Fr.			
Ouvrage global génie-civil	Fr.	638'000.00	Fr.	638'000.00
Ouvrages d'assainissement (collecteurs)	Fr.	271'000.00		
Réfection du revêtement de chaussée (noirs)	Fr.	183'000.00		
Eclairage public	Fr.	120'000.00		
Défense incendie (50% à charge cne, hormis BH 100%)	Fr.	64'000.00		

5.5. Travaux annexes :

Mobilité, accès provisoires pour piétons	Fr.	30'000.00	Fr.	30'000.00
Arborisation, végétalisation et mobilier urbain,	Fr.	7'000.00	Fr.	7'000.00
Signalisation et marquages	Fr.	2'000.00	Fr.	2'000.00
Honoraires	Fr.	120'000.00	Fr.	120'000.00
GEO	Honoraires géomètre (relevés)	Fr.	4'000.00	
ING	Honoraires Ingénieurs Phase 1&2	Fr.	114'000.00	
ING	Honoraires Ingénieurs (laboratoire)	Fr.	2'000.00	Fr.
Divers et imprévus, 5%	Fr.	30'000.00	Fr.	30'000.00
Total			Fr.	827'000.00
TVA 7.7 %				63'679.00
Total TTC			Fr.	890'679.00
Total TTC de l'ouvrage arrondi à			Fr.	890'000.00



5.6. Répartition des coûts par partie d'ouvrage :

5.6.1. Pour les investissements :

Ce qui fait respectivement, montants arrondis :			
Pour les travaux routiers	29%	Fr.	255'000.00
Pour l'éclairage public	19%	Fr.	168'000.00
Pour la défense incendie	10%	Fr.	89'000.00
Total travaux routiers, éclairage public, défense incendie:	58%	Fr.	512'000.00

5.6.2. Pour les travaux autofinancés par le compte de réserve N° 9280.002. "Affectés - Evacuation eaux" :

Pour les collecteurs EC + EU			
Total ouvrage assainissement	42%	Fr.	378'000.00

5.6.3. Total Général

Total TTC pour l'ouvrage global	100.00%	Fr.	890'000.00
--	----------------	------------	-------------------

6. Procédures

S'agissant de travaux d'assainissement et de mise en conformité des réseaux communaux de canalisations, d'éclairage public et de défense incendie, ce projet n'est pas soumis à procédure d'autorisation.

Concernant les différents appels d'offres, dont les travaux de génie civil et de réfection de chaussées, l'application de la Loi vaudoise sur les marchés publics a été prise en considération.

7. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, les travaux devraient débuter dès mi-février 2019 et dureront six mois environ. La pose de la couche d'enrobé bitumineux de base se fera par étapes, au fur et à mesure du terrassement pour l'installation des collecteurs et conduites. Le revêtement de surface (tapis) sera posé en fin de chantier.

Une pré-information a été réalisée à fin 2018 auprès des propriétaires riverains afin de les prévenir des futurs travaux à réaliser en 2019. Certains d'entre-eux devront se mettre en conformité dans un délai d'une année, dès la fin des travaux communaux. Une information complémentaire sur le déroulement des travaux et l'emplacement des nouveaux candélabres parviendra aux propriétaires concernés au démarrage du chantier, sous réserve de l'approbation du présent préavis.

8. Conséquences financières

Afin de procéder à la phase d'étude du projet de manière urgente, un compte transitoire N° 9139.001.04 « Transitoires SUTP » a été ouvert. Il est compris dans le présent préavis. Le coût de la réalisation des collecteurs est autofinancé par le compte de réserve N° 9280.002.00 "Affectés - Evacuation eaux", lui-même alimenté par l'excédent des recettes des taxes d'évacuation des eaux (N° 460.4342.00). Le solde des travaux communaux pour les travaux routiers, la défense incendie et le remplacement de l'éclairage public sera financé par le biais d'un compte d'investissement. Au vu du caractère urgent des travaux à réaliser par la Compagnie du gaz SA les coûts de ce projet ne figurent pas au plan d'investissement communal.



9. Personnel communal

Le contrôle de la conformité de l'évacuation des biens-fonds sera effectué par le Secteur voirie, sous la supervision du Service de l'urbanisme et des travaux publics.

Le suivi des travaux et la gestion des coûts, seront assurés par le service.

10. Développement durable

a. Social

Le projet offre une meilleure qualité de vie aux habitants concernés.

b. Economique

La dépense dévolue aux collecteurs est prévue dans un compte affecté répondant au principe du pollueur/payeur. Le solde de la dépense peut être absorbé dans les investissements usuels de la Commune, d'autant qu'il répond à un besoin urgent. La modernisation des équipements d'éclairage public et le remplacement des sources lumineuses par des LED vont générer une diminution de la facture d'électricité.

c. Environnement

Ce projet permet la séparation des eaux claires et des eaux usées. Le remplacement des luminaires destinés à l'éclairage public contribue à réaliser des économies d'énergie en alimentation électrique. De plus, cette opération va dans le sens de la réponse au postulat FiatLux de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS).

Afin de préserver une partie des ressources naturelles en sable et gravier, l'usage de matériaux de remblayage à base d'éléments recyclés non polluants a été intégrée dès l'étude du projet.

11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

vu le préavis municipal N° 1/2019,

où le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 890'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée et des trottoirs, de remplacement de l'éclairage public et de la conduite d'amenée d'eau le long du chemin Adolphe-Burnat, sur le tronçon compris entre les avenues des Alpes et de Bel-Air ;
2. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 512'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.054.00 « Réfections chaussées ch. A.-Burnat » pour la réfection de la chaussée et des trottoirs, de la conduite d'amenée d'eau et le remplacement de l'éclairage public ;



3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 22'403'791.72 ;
4. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 378'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.054.00 « Assainissement - épuration ch. A.-Burnat » pour la mise en système séparatif ainsi que la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin Adolphe-Burnat ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 6'179'560.82 ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexes : plan de situation et coupe type

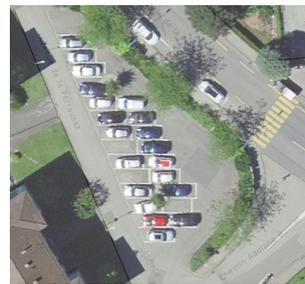
Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité le 21 janvier 2019



Séparatif chemin Adolphe Burnat

Principes des phases de chantier - fouilles pour les collecteurs et les différents services



Détail: solution de parcage alternative: av. de Perrausaz



Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Service de l'Urbanisme et des Travaux publics



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.

Etape 1

Pendant l'étape 1, accès par l'avenue Bel-Air (EU, EC, Défense inc. , éclairage, GAZ + services). NB: un itinéraire piétonnier alternatif et provisoire sera installé pour les accès aux parcelles (phases 1 et 2).

Etapes 2+3

Pendant les étapes 2 + 3, accès par l'avenue des Alpes (EU, EC, Défense inc. , éclairage, GAZ + services).
Etapes 1 et 2, solution de parcage alternative, cf détail ci-dessus (av. Perrausaz).



Tracé schématique: fouilles pour l'éclairage public.

1:1,000

Date:27.11.2018

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ

30911

2

**CHEMIN ADOLPHE BURMAT
POSE DE COLLECTEURS EU/EC,
REMPACEMENT DE LA
CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS
ET POSE DE SERVICES INDUSTRIELS**

Date	Dess	Cont
29.11.18	CSO	SA
03.12.18	CSO	SA

Echelle:
1:20

Format: 42/30

GÉO SOLUTIONS
Ingénieurs SA
Av. Bellin 42 | case postale 378 | 1800 Vevey | T 021 925 36 00
www.geosolutions.ch

Vevey, le 3 décembre 2018

REMARQUES:

- Réseaux existants (hormis Swisscom) non représentés. Voir plans des services industriels.
- Zores Swisscom dessiné à titre indicatif. Position exacte à déterminer lors des travaux.
- Nombre et diamètres des tubes des services à poser: voir plans des services industriels.
- Coupe type théorique à adapter en fonction des conduites existantes, pour la pose des chambres et embranchements et pour l'accès aux propriétés.

